



**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**

MAIRIE
DE
MEYRARGUES
13650

Tél. : 04 42 57 50 09
Fax : 04 42 63 46 12

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE.**

Séance du 29/04/2026 à 18h30

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil d'administration	En exercice	Ayant pris part à la délibération
13	13	13

Le Conseil d'Administration du CCAS de la commune de Meyrargues s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par son président le maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du code de l'action sociale et des familles et notamment de son article R. 123-16.

Présidence : Monsieur Fabrice POUSSARDIN, Président.

Secrétaire de séance : Madame Hélène FAURE-GIGNOUX, Responsable du CCAS.

Membres du CA Présents : Fabienne MALYSZKO, Béatrice MICHEL, Marie-Chantal MANERA Maria-Isabel ROSADO MARCHENA, Sabrina SMATI, Florence GUILLEMANT, Corinne DEPAUX, Richard LOGEROT, Catherine DI MEGLIO, Agnès BIANCOTTO, Henri SINQUINI, Guilaine GOGLIO

Membres du CA ayant donné pouvoir : //

Membres du CA Absents excusés : //

Membres du CA Absents : //,

Délibération n° 2026-09

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DU CCAS – EXERCICE 2025

Exposé des motifs :

Le virement à la section d'investissement ou autofinancement inscrit au budget primitif et complété ou non lors du budget supplémentaire et des décisions modificatives, n'est pas réalisé budgétairement dans l'exercice en cours mais voté, sous le vocable "réserves", après l'approbation du compte administratif et constatation du résultat.

Il est rappelé que le compte financier unique (CFU) 2025 pour le budget du CCAS présente, après reprise des résultats constatés en 2024 :

- En section de Fonctionnement :	un résultat en excédent de :	+10.415,70 €
- En section d'Investissement :	un solde d'exécution en excédent de :	+ 1.255,88 €
-	RESULTAT DE CLOTURE EXERCICE 2025 DE	11.671,58 €

L'équilibre de la section d'Investissement et le calcul de l'affectation des résultats sont déterminés avec la prise en compte des **restes à réaliser de l'exercice 2024 en section d'Investissement** qui s'élèvent à :

REÇU EN PREFECTURE

le 30/04/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-261301311-20260429-D2026_09-DE

RAR en Dépenses : 0,00 €

RAR en Recettes : 0,00 €

Aucun besoin de financement n'apparaît en section d'Investissement à la clôture de l'exercice 2025.

Visas :

Oùï l'exposé des motifs rapportés ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le débat d'orientation budgétaire présenté au conseil d'administration et de la délibération n° D2026 - 05 en date du 02 mars 2026 ;

Vu le Compte Financier Unique (CFU) approuvé par délibération n°2026 - 08 en date du 29 avril 2026 ;

A l'issue du débat contradictoire engagé entre les conseillers municipaux sur ce point de l'ordre du jour :

Le conseil d'administration décide d'

Article 1 : - AFFECTER le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

« Réserves » :	0,00 € (compte R 1068)
Report de l'excédent d'Investissement :	+ 1.255,88 € (compte R 001)
Report de l'excédent de Fonctionnement :	+10.415,70 € (compte R 002)

	Résultat à la clôture de l'exercice 2024	Part affectée à l'investissement Exercice 2025	Résultat de l'exercice 2025			Résultat de clôture de l'exercice 2025
			Dépenses	Recettes	Total	
Investissement	1.255,88 €	0.00	0,00	0,00 €	0.00	1.255,88 €
Fonctionnement	6.209,24 €	0.00	24.795,99 €	29.002,45 €	4.206,46 €	10.415,70 €
Positif						11.671,58 €

Article 2 : DIRE que M. le Président du CCAS transmettra la présente à :

- Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône, au titre du contrôle de légalité ;
- Monsieur le chef du Service de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence pour sa complète information.

AVEC 10 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE, 2 ABSTENTIONS

Pour (présents et pouvoirs)	10	Fabrice POUSSARDIN, Fabienne MALYSZKO, Béatrice MICHEL, Marie-Chantal MANERA, Maria-Isabel ROSADO MARCHENA, Richard LOGEROT, Catherine DI MEGLIO, Agnès BIANCOTTO, Henri SINQUINI, Guilaine GOGLIO
Contre (présents et pouvoirs)	01	Sabrina SMATI
Abstentions (présents et pouvoirs)	02	Florence GUILLEMANT, Corinne DEPAUX,

La délibération sera effective, à partir du moment où cet acte sera réputé exécutoire.

REÇU EN PREFECTURE

le 30/04/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-261301311-20260429-D2026_03-DE

Pour extrait certifié conforme.

Le Président du CCAS,
Fabrice POUSSARDIN.



Acte rendu exécutoire	Après dépôt en Sous-préfecture le ... 30/04/2026
	et publication ou notification le ... 12/05/2026

REÇU EN PREFECTURE
le 30/04/2026
Application agréée E-legalite.com